

# Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

## Séance du Lundi 30 Janvier 2017

**Présents** : E Eloré, F Coquet, R Ngassa, G Canto C Gautier, JF.Menant, L L'Héréec, D Gamichon, L Juin, I Cloteau

**Absents Excusés** : A Tropée, P Bréhant, M Poiteaux

**Absents** :

**Secrétaire de Séance** : C Gautier

Approbation Compte-Rendu Conseil Municipal du 20 Décembre 2016

### 1) Préparation Budget Primitif 2017

#### \* Fonctionnement

Il est décidé d'attribuer les crédits suivants :

<u>Fournitures Scolaires</u>	50 €/enfant
<u>Fournitures Garderie</u>	3€/enfant
<u>Activités Extra Scolaires</u>	1500€
<u>TAP</u>	Intervenant TAP OCSPAC 936 €
	Fournitures TAP 5 €/enfant
<u>Impression Bulletin Municipal 16 pages</u>	Validation devis 990€ HT (370 exemplaires)

#### \* Investissements

Des crédits sont à prévoir aux programmes suivants :

##### Opération voirie

Radar + Plateau Surélevé	10 909 E TTC
(Aménagements sécurité délibération du 20.12.2016 - plafond subvention 5 350 E)	
3 Barrières de Sécurité	400 E TTC

##### Opération Eglise

Etude Parasitaire : Devis à étudier par le Cabinet Proux

##### Opération Ecole

Mobilier (intérieur + extérieur)	3 240 E TTC
Clôture + Portillon	5 000 E TTC

##### Opération Bibliothèque

Aménagement Accès Handicapés	5 000 E TTC
------------------------------	-------------

##### Opérations non affectées

Terrain Multisports + Aire de Jeux (mobilier extérieur 2 Bancs)	408 E TTC
Réhabilitation logements communaux chauffage	3 500 E TTC (devis Brossette)
Eclairage Public entre les lotissements	Demander devis au SDE35
« Résidence la Rivière » et « La Bonhonnière »	(5 pour/4 abstentions/1 contre)

## **2) Ouvrages 2017 Bibliothèque : Demande Subvention**

Dans le cadre de l'acquisition de livres pour la bibliothèque, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

\* de fixer à **2000 € TTC** le montant prévisionnel des dépenses 2017 pour l'achat d'ouvrages destinés à la bibliothèque,

\* de solliciter auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre du Volet 3 du Contrat de Territoire,

\* d'arrêter le Plan de Financement comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>2000 €</b>
Achat livres	2000 €
<b>RECETTES</b>	<b>2000 €</b>
Subvention Conseil Général	600 €
Contrat de territoire (2000*30.00%)	
Autofinancement	1400 €

## **3) Proposition Contrat de Maintenance ADIC Informatique**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir, entre la Commune et la Société ADIC Informatique, au titre de la maintenance du logiciel DELARCHIVES, pour une redevance annuelle d'un montant de 15 euros HT.

## **4) Etude Sanitaire Préalable Eglise : Etude Parasitaire**

Dans le cadre de l'opération relative à l'Etude Sanitaire sur l'Eglise, confiée à l'Agence Catherine Proux, des champignons sont découverts sur les bois à l'intérieur de l'Eglise. A ce titre, deux entreprises spécialisées sont consultées afin de réaliser une étude parasitaire.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le résultat de cette consultation, à savoir :

<b>CABINET PATUREL</b>	<b>540 EUROS TTC</b>
<b>CHB-YADIS</b>	<b>6 780 EUROS TTC</b>

Considérant l'écart conséquent entre les deux propositions, il est demandé à Catherine Proux d'analyser lesdits devis. En conséquence, ce point est reporté à une prochaine séance.

## **5) Terrain de Football Communal : Proposition de Convention**

En cas d'indisponibilité de ses infrastructures, la Commune de Saint Aubin d'Aubigné demande à la Commune d'Andouillé Neuville de mettre à la disposition du FC Aubinois (Football Club Aubinois) son terrain de football.

Après en avoir délibéré, les Elus valident la mise à disposition du terrain de football communal et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les deux collectivités et le FC Aubinois.

## **6) Location Salle des Fêtes : Dégradation des Locaux**

Monsieur le Maire informe les Elus des dommages survenus au cours de la location de la salle des fêtes du 31 décembre 2016, à savoir :

### **Dégradation des locaux : vitrage de la porte d'entrée cassé**

Le dossier est traité entre Groupama, Assureur de la Commune et la MAIF, Assureur de la locataire

### **Non respect du contrat de location établi pour une journée**

Occupation des locaux communaux le samedi 31.12.2016 + le dimanche 01.01.2017 + le lundi matin 02.01.2017

### **Entretien : grand état de malpropreté (intérieur + extérieur)**

Remise en état des lieux par les agents communaux

En conséquence, le conseil municipal décide :

- \* de retenir la caution de 250 euros au titre des frais de remise en état des lieux,
- \* d'appliquer, conformément à la délibération du 28 Novembre 2016, le tarif supplémentaire de 250 euros d'une journée de location, soit un coût total de location de 1000 euros (location réveillon 500 euros + location supplémentaire 1 jour 250 euros + caution retenue 250 euros)

## **7) Lotissement Le Verger : Rétrocession Espaces Communs**

Monsieur le Maire rappelle qu'Acanthe, lotisseur privé, a proposé à la commune la rétrocession des Espaces Communs du lotissement « Le Verger ». En séance du 28 Novembre 2016, considérant qu'il reste des terrains à vendre, les Elus reportent cette question.

En réponse, Acanthe sollicite à nouveau la Municipalité pour la prise en charge par la commune de l'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge l'entretien des espaces verts du lotissement privé « Le Verger ».

## **8) Landes Communales : Demande Abattage Arbres**

Monsieur le Maire informe les Elus que Mr Didier Honoré, locataire de landes communales, demande l'autorisation d'abattre quelques arbres au lieu-dit « Gilbert ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve que ce dernier remplace chaque arbre abattu par un autre arbre.

## **9) Mise en place Nouveau Régime Indemnitaire RIFSEEP : Missions de Conseil et d'Assistance du CDG35**

A la demande des collectivités, le Centre de Gestion développe des missions facultatives de conseil et d'assistance notamment en matière de gestion du personnel territorial. Ces missions sont facturées 83 euros par heure (tarif 2017).

A ce titre, dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, le Conseil Municipal décide de demander au CDG35 conseil et accompagnement.

## 10) Intercommunalité

### \* Désignation Délégué SMICTOM des Forêts

Conformément aux statuts du SMICTOM des Forêts et suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, il appartient au conseil municipal de proposer à nouveau 2 représentants pour la Commune d'Andouille Neuville.

En conséquence, le Conseil Municipal propose à la Communauté de Communes du Val d'Ille - Aubigné les deux délégués suivants :

\* Délégué Titulaire                    Monsieur ELORE Emmanuel

\* Délégué Suppléant                Monsieur COQUET Fabrice

### \* Transfert du passif et de l'actif de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné vers la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné

Vu la cessation de compétences de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné, il convient de recueillir l'avis des communes sur le transfert de l'actif et du passif de la Communauté de communes du Pays d'Aubigné directement à la Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné (transfert de bloc à bloc sans passage par les communes) (hors le passif et l'actif concernant Romazy qui a déjà fait l'objet de délibérations conjointes du Pays d'Aubigné et de la commune de Romazy).

C'est pourquoi, le conseil municipal accepte le transfert de bloc à bloc du passif et de l'actif de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné vers la Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné.

### \* PLUi : Projet PADD

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Elus les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte dudit document sans y apporter de changement.

### \* Convention ADS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs au Droit des Sols créé par la Communauté de Communes du Val d'Ille - Aubigné.

## 11) Questions Diverses

\* Logement 2 Impasse du Presbytère : changement date de location (13.02.2017 au lieu du 17.01.2017)

\* Création plateforme ULM

\* Déclarations d'Intention d'Aliéner : Pas d'exercice du Droit de Préemption Urbain

\* La Compagnie « A vue de Nez »

\* Location Local Technique à « Neuville »

\* Comice Agricole à Andouillé Neuville le 08 septembre 2018

\* Prochain Conseil Municipal le Lundi 27 Février 2017 à 20h00.

Séance levée à 22h45.

